

---

**De :** BRUNO BERTIN <[bruno.bertin@stellantis.com](mailto:bruno.bertin@stellantis.com)>

**Envoyé :** mardi 1 mars 2022 15:56

**À :** CHRISTINE VIRASSAMY <[christine.virassamy@stellantis.com](mailto:christine.virassamy@stellantis.com)>

**Cc :** PHILIPPE CAYLOU <[philippe.caylou@stellantis.com](mailto:philippe.caylou@stellantis.com)>

**Objet :** Réponse à votre courrier CFDT demande de réouverture de négociation accord salarial 2022 et prime PEPA

Bonjour Madame Virassamy,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 février 2022 qui a retenu toute notre attention et pour lequel Monsieur CHEREAU m'a demandé de vous apporter des éléments de réponse.

Dans le respect de la législation en la matière, la Direction a réuni les organisations syndicales représentatives lors de deux réunions de négociation relatives à la rémunération pour l'année 2022, les 1<sup>er</sup> et 22 février dernier.

Lors de nos échanges, nous avons rappelé notre volonté de mettre en œuvre une politique de rémunération responsable, équilibrée entre la redistribution des résultats économiques à l'ensemble des salariés dans le respect de nos accords d'entreprise, protégeant le pouvoir d'achat, valorisant les performances individuelles des salariés, et la préservation de la compétitivité de l'activité en France.

C'est dans la lignée de ces principes que nos propositions ont été présentées puis améliorées à travers nos échanges constructifs, afin de proposer une politique de rémunération qui valorise la performance et l'engagement des salariés.

Dans la continuité, le 23 février, ont été présentés les résultats financiers du Groupe Stellantis. Les résultats ont ainsi permis de faire bénéficier aux salariés du Groupe une redistribution d'1,9 milliards d'euros, soit 770 millions de plus que le cumul des montants redistribués l'an dernier par chacun des précédentes sociétés (ex-PSA et ex-FCA), soit une augmentation de 70%.

Quant aux règles de redistribution dans le Monde, celles-ci diffèrent selon les législations des différents pays au sein desquels le Groupe Stellantis est implanté. Dès la première année du Groupe, l'ensemble des salariés de Stellantis va ainsi bénéficier des résultats de l'entreprise via une approche de « rémunération à la performance » dans un contexte exceptionnel (pandémie, pénurie de semi-conducteurs, etc...).

Nous ne souhaitons pas ouvrir une nouvelle négociation, nous sommes convaincus que l'ensemble des éléments de redistribution et d'évolution de rémunération proposés pour 2022 œuvre en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des salariés.

Veillez agréer, Madame La Déléguée Syndicale Centrale, mes salutations distinguées.

Cordialement,



**Bruno BERTIN**

HRT/HRF

Human Resources France